

# *Pleins feux*

## *sur les AU*

juin 2006



*De gauche à droite* : Bedru Adem, député ; Daniel Bekele, d'Action Aid ; Befekadu Degefe, député CUD ; Mesfin Woldemariam, défenseur des droits humains ; Kassahum Kebede, enseignant ; Kifle Tigeneh, député CUD ; Yakob Hailemariam, député CUD ; Mme Serkalem Fasil, journaliste (qui a accouché en détention) ; Eskinder Negga, journaliste ; Hailu Shawel, président de la CUD ; Mme Birtukan Mideska, vice-présidente de la CUD et ancienne magistrate ; Netsanet Demisse, avocat spécialisé dans la défense des droits humains et de l'environnement.

## **Éthiopie : la mort pour délit d'opinion ?**

**En juin et en novembre 2005, au cours des manifestations organisées dans la capitale de l'Éthiopie, Addis-Abeba, et dans d'autres villes du pays pour protester contre les fraudes qui auraient entaché les élections de mai 2005, 80 personnes ont trouvé la mort et des centaines d'autres ont été blessées.**

Des milliers de membres de l'opposition, de défenseurs des droits humains, de journalistes et d'autres personnes ont été arrêtés pendant et après ces manifestations. Nombre d'entre eux ont été relâchés, mais 111 personnes sont actuellement jugées par la Haute cour fédérale d'Addis-Abeba. Elles sont notamment accusées de « *haute trahison* », d'« *outrage à la Constitution* » et de « *génocide* ». Si elles sont déclarées coupables, elles risquent d'être condamnées à mort.

Ce procès a des conséquences majeures pour les droits humains, la liberté de la presse, la démocratisation et l'établissement d'un système judiciaire indépendant et efficace. Parmi les accusés, on compte des députés de l'opposition, des journalistes et des défenseurs des droits humains, qu'Amnesty International considère comme des prisonniers d'opinion. L'organisation exhorte la communauté internationale à intensifier ses efforts en vue d'obtenir leur libération.

### **Élections et manifestations**

Les élections législatives du 15 mai 2005 étaient les troisièmes à avoir lieu en application de la Constitution de 1995 et sous le gouvernement du Front démocratique révolutionnaire populaire éthiopien (FDRPE), la coalition dirigée par Meles Zenawi, au pouvoir depuis 1991 et actuellement Premier ministre. Au sein de cette formation, le Front populaire de libération du Tigré (FPLT) occupe une position dominante. Le FDRPE avait renversé le gouvernement marxiste-léniniste du président Mengistu (d'abord connu sous le nom de *Dergue*, ou « comité », qui a ensuite donné naissance au Parti des travailleurs éthiopiens ou PTE) au terme d'un long conflit armé. De nombreuses personnes inculpées de génocide, crime passible de la peine de mort, comparaissent encore en justice pour répondre des violations massives des droits humains commises pendant dix-sept ans par le *Dergue* et le gouvernement du PTE après la révolution de 1974, qui a renversé l'empereur Haïlé Selassié.

En 2005, pendant la période électorale, Amnesty International s'était dite préoccupée par les informations selon lesquelles des membres de l'opposition, en particulier des sympathisants de la Coalition pour l'unité et la démocratie (CUD), avaient été la cible de violations de leurs droits fondamentaux, notamment des meurtres, des arrestations arbitraires, des actes de harcèlement et des manœuvres d'intimidation imputables à la police locale et à des milices. L'opposition des partis nationaux et régionaux (en particulier de deux coalitions, la CUD et le Front éthiopien démocratique uni) au FDRPE et à ses composantes a été plus forte que lors des précédentes élections. Plusieurs partis d'opposition ont déclaré que leurs membres avaient été confrontés à un grand nombre de restrictions et de violations des droits humains, notamment dans les zones rurales isolées, loin de la surveillance de la communauté internationale et des médias, concentrés à Addis-Abeba.

Juste après le scrutin du 15 mai, l'opposition a accusé le gouvernement et le FDRPE de fraude électorale. Le Premier ministre, Meles Zenawi, a réagi en interdisant les manifestations et en prenant le contrôle des forces de sécurité d'Addis-Abeba.

Le 8 juin, dans la capitale, des soldats ont abattu 42 manifestants qui protestaient contre les fraudes présumées. Des milliers de personnes soupçonnées de soutenir les partis d'opposition ont également été placées en détention dans des conditions difficiles et certaines ont été rouées de coups. Quelques semaines plus tard, elles avaient toutes été libérées sous caution, après une comparution rapide devant les tribunaux (voir l'AU 261/05, AFR 25/013/2005 du 30 septembre 2005 et ses mises à jour).

Début novembre, le principal parti d'opposition, la CUD, dont les 109 députés boycottaient le Parlement depuis le retrait de leur immunité parlementaire, a appelé à une série d'actions de protestation non violentes et au boycott des sociétés appartenant à des membres du parti au pouvoir. Le 1<sup>er</sup> novembre, 30 chauffeurs de taxi ont été arrêtés pour avoir klaxonné pendant l'action de protestation. Selon les informations recueillies, les manifestations ont débuté dans le calme, mais elles ont dégénéré lorsque la police antiémeutes s'est mise à tirer à balles réelles sur des participants dans le Mercato, quartier du centre d'Addis-Abeba, ainsi que dans d'autres secteurs de la capitale. Pendant les deux jours qui ont suivi, le mouvement s'est durci : des pierres ont été lancées, des barricades érigées et des voitures brûlées. Des soldats et des policiers auraient sauvagement frappé de nombreuses personnes, en auraient abattu une trentaine, blessé 150 et arrêté des milliers. Deux policiers auraient été tués par des manifestants (voir l'AU 284/05, AFR 25/017/2005 du 2 novembre 2005).

On pense que des milliers de personnes sont toujours détenues au secret dans des camps, bien que 8 000 personnes aient été remises en liberté sans inculpation en novembre 2005. Les arrestations se sont poursuivies en 2006. Parmi les milliers de manifestants appréhendés, en particulier à Addis-Abeba et dans les régions d'Amhara et d'Oromia, à la suite des actions de la fin du mois de décembre (voir l'AU 26/06, AFR 25/003/2006 du 3 février 2006) figuraient des élèves d'établissements scolaires et universitaires ainsi que des enseignants. Le Parlement, contrôlé par le gouvernement, a diligenté une enquête le 26 avril 2006 sur les violences qui ont marqué les manifestations de juin et novembre ; les conclusions de ces investigations devaient lui être remises dans les trois mois, mais elles n'ont pas encore été rendues publiques.

La Mission d'observation électorale de l'Union européenne a exprimé de graves inquiétudes quant à l'équité des élections dans un rapport intérimaire publié en août 2005, puis dans son rapport final, en mars 2006. Celui-ci concluait que dans l'ensemble, les élections avaient été bien en deçà des principes internationaux régissant des élections véritablement démocratiques. Le Premier ministre, Meles Zenawi,

a qualifié le rapport intérimaire de « *torchon* » et n'a pas encore fait de commentaires sur le rapport final. En janvier 2006, le gouvernement britannique a supprimé son aide budgétaire à l'Éthiopie, d'un montant équivalent à 74,5 millions d'euros environ, en raison des préoccupations apparues à l'occasion de la période électorale quant à la gestion des affaires publiques et au respect des droits humains.

### **Arrêtés et accusés**

Après les actions de protestation du 1<sup>er</sup> novembre 2005 et à la suite des manifestations de rue et des tirs des policiers, une grève consistant à rester chez soi a été décrétée et de nombreux magasins ont baissé leur rideau ; la police s'est alors mise à arrêter systématiquement les sympathisants présumés de l'opposition, les défenseurs des droits humains et les journalistes de la presse indépendante et à les emmener dans des endroits inconnus. Une femme aurait été abattue chez elle alors qu'elle protestait contre l'arrestation de son mari, militant de la CUD (voir le communiqué de presse du 11 novembre 2005 intitulé *Éthiopie. Des dirigeants de l'opposition ont été récemment arrêtés et 46 manifestants tués par la police*, index AI : AFR 25/019/2005). Les jours suivants, plusieurs milliers de personnes soupçonnées d'être des adversaires du gouvernement appartenant à la CUD ou à d'autres partis d'opposition ont été appréhendées. Des cas de personnes soumises à des mauvais traitements et à des actes d'intimidation après leur arrestation ont été signalés. Après plusieurs semaines de détention, la plupart des responsables de la CUD et des journalistes ont observé une grève de la faim jusqu'à ce qu'ils aient le sentiment que la communauté internationale s'était rendu compte de leur situation.

Plus de 80 accusés, dont dix députés de la CUD récemment élus et d'autres responsables de cette coalition, ont comparu devant la Haute Cour fédérale d'Addis-Abeba le 23 février 2006, date de l'ouverture officielle de leur procès. Ils sont notamment poursuivis pour trahison, « *outrage à la Constitution* », conspiration armée et tentative de « *génocide* ». Les motifs avancés pour justifier cette dernière accusation ne tiennent pas compte des définitions internationalement reconnues du terme génocide, et Amnesty International a qualifié cette charge d'« *absurde* ». Au total, 111 personnes ont été inculpées et sont actuellement jugées.

La quasi-totalité des responsables de la CUD font partie des accusés, dont des élus occupant des postes importants à Addis-Abeba tels que Berhanu Negga, Hailu Shawel (ingénieur civil, président de la CUD et responsable du Parti pour l'unité de toute l'Éthiopie) et Birtukan Mideska (avocate, vice-présidente de la CUD et responsable du parti

Rainbow). Des défenseurs des droits humains, des journalistes, des avocats (notamment Yakob Hailemariam, ex-procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda et ancien envoyé spécial des Nations unies dans le cadre du conflit frontalier entre le Cameroun et le Nigéria), des enseignants, des membres élus du Parlement national et des conseillers municipaux d'Addis-Abeba sont également au nombre des accusés.

Six maisons d'édition publiant des journaux font aussi l'objet de poursuites. Vingt-cinq accusés sont actuellement jugés par contumace pour « *outrage à la Constitution* », dont cinq journalistes qui vivent aux États-Unis, ont maintenant la nationalité américaine et travaillent pour la radio Voice of America.

Pour Kolawole Olanayan, directeur du Programme Afrique d'Amnesty International, « *ces personnes sont privées de liberté uniquement en raison de leurs opinions et activités non violentes, ce sont donc des prisonniers d'opinion. Il est inacceptable qu'elles aient à répondre de crimes passibles de la peine de mort et qu'elles risquent d'être exécutées. Nous demandons qu'elles soient libérées immédiatement et sans condition et que le gouvernement éthiopien cesse d'essayer d'ériger en infraction la liberté d'expression et d'entraver les activités légitimes des militants politiques et des défenseurs des droits humains.* »

Les responsables de la CUD et les journalistes ont décidé, avant l'ouverture du procès, le 2 mai, de le boycotter, car ils pensaient qu'il serait fondamentalement inéquitable et que le tribunal ne serait pas indépendant. Ils ont déclaré qu'ils avaient été condamnés à l'avance. La cour a considéré qu'ils plaident non coupable.

Le procès se tient en audience publique devant un collège de trois juges présidé par un magistrat. Un observateur de l'Union européenne, des diplomates étrangers et quelques journalistes locaux et étrangers y assistent et l'interprétation amharique-anglais est prise en charge par le tribunal.

S'ils sont déclarés coupables, les accusés pourront faire appel auprès de la Cour suprême. S'ils sont condamnés à mort, ils pourront former un recours en grâce auprès du président de la République, Girma Wolde Giorgis. Aux termes de la Constitution, celui-ci peut commuer une sentence capitale sauf si l'accusé a été condamné pour crimes contre l'humanité.

### **Défenseurs des droits humains et journalistes en danger**

Mesfin Woldemariam, soixante-seize ans, ancien professeur de géographie de l'Université d'Addis-Abeba et aujourd'hui à la retraite, a fondé en 1991 le Conseil éthiopien des droits humains, organisation non gouvernementale et seul groupe de défense des

droits humains enregistré officiellement en Éthiopie. Lorsqu'il a été arrêté, il était alité depuis trois mois, souffrait de douleurs aiguës aux jambes et au dos et avait besoin de soins médicaux réguliers. Il lui a été permis d'apporter son propre matelas dans sa cellule, mais son physiothérapeute n'a pas été autorisé à venir le soigner. En détention, il parvient à se déplacer à l'aide d'une canne. En décembre 2005, il avait observé une grève de la faim durant plusieurs semaines avec d'autres membres de la CUD. Il l'a reprise le 8 février 2006 et serait très affaibli.

Daniel Bekele, avocat spécialisé dans la défense des droits humains, est le responsable de la politique et de la communication de la section éthiopienne d'Action Aid, une organisation internationale qui œuvre dans le domaine du développement. Netsanet Demissie, avocat et défenseur des droits humains et de l'environnement, est pour sa part le fondateur et le directeur de l'Organisation pour la justice sociale en Éthiopie, une ONG locale de défense des droits humains. Ces deux hommes, qui militent contre la pauvreté, se sont beaucoup impliqués dans des actions menées en Éthiopie en faveur de l'Action mondiale contre la pauvreté (GCAP). Ils n'appartenaient à aucun parti politique, et il semble qu'ils aient été arrêtés uniquement pour avoir exprimé des critiques à l'égard du gouvernement dans le cadre de leurs activités légitimes au sein de la société civile. Kassahun Kebede est l'un des responsables de la section d'Addis-Abeba de l'Association des enseignants d'Éthiopie, le plus ancien syndicat du pays.

Les poursuites engagées contre des journalistes travaillant pour des organes de presse indépendants et privés seraient liées à la publication de certains entretiens avec des dirigeants de l'opposition qui ont critiqué le gouvernement et le FDRPE pendant la période électorale. Elles sont contraires aux dispositions de la Constitution éthiopienne et du droit international qui garantissent la liberté de la presse. La journaliste Serkalem Fasil, qui viendrait d'accoucher en prison, s'est plainte de ne pas avoir bénéficié de soins médicaux et prénatals suffisants pendant sa détention. Depuis 1992, au moins 300 journalistes ont été arrêtés et emprisonnés en Éthiopie ; depuis 2003 toutefois, grâce aux pressions internationales, le nombre de journalistes appréhendés et jugés a diminué.

Tous les accusés, sauf ceux jugés par contumace, sont incarcérés dans la prison de Kaliti, à la périphérie d'Addis-Abeba. Les cellules seraient surpeuplées : certaines accueilleraient 30 détenus et d'autres jusqu'à 300. Les installations sanitaires sont insuffisantes et les détenus sont enfermés dans des cellules aux cloisons en zinc où la température est basse la nuit. Ils peuvent recevoir un traitement médical s'ils doivent aller à l'hôpital, mais les soins sont souvent remis à

plus tard. Il leur est interdit de communiquer par écrit, même avec leur avocat, et ils n'ont qu'un accès restreint aux livres et autres supports écrits. En général, les consultations avec les avocats doivent avoir lieu en présence d'un policier ou d'un agent de sécurité et se tenir en amharique, même si ce n'est pas la langue maternelle du détenu. Par ailleurs, des passages à tabac ont été signalés.

### **Le procès sera-t-il équitable ?**

Amnesty International a été informée de nombreuses révocations de juges ces dernières années, parfois liées, semble-t-il, au fait qu'ils avaient rendu des jugements qui n'allaient pas dans le sens des autorités. Ainsi, Birtukan Mideska, une ancienne magistrate actuellement mise en cause, pense avoir été révoquée parce qu'elle avait prononcé une décision défavorable aux autorités. D'autres juges, à l'inverse, auraient été promus pour avoir rendu des jugements favorables.

Le 5 décembre 2005, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a adopté une résolution sur la situation des droits humains en Éthiopie, dans laquelle elle demandait notamment que toutes les personnes détenues arbitrairement soient libérées et que leurs droits soient garantis, notamment le droit à un procès équitable, la liberté d'expression et le droit de participer à des réunions à caractère politique. En mai 2006, Amnesty International a assisté à la 39<sup>e</sup> session de la Commission africaine, y a évoqué ses préoccupations et a demandé instamment que la résolution soit appliquée. L'Union européenne, soucieuse de l'équité du procès, a nommé un observateur international, et Amnesty International a fait devant le Parlement européen, le 15 mai 2006, une déclaration dans laquelle elle exprimait ses inquiétudes.

Le 24 avril 2006, les ambassadeurs du Groupe des donateurs (principal bailleur de fonds de l'Éthiopie, qui rassemble des donateurs bilatéraux, la Banque africaine de développement, la Commission européenne, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale), ont appelé à la libération des responsables de la CUD ainsi que des représentants des médias et de la société civile, déclarant : « *Tous les dirigeants élus devraient pouvoir participer au processus de réconciliation politique* »

Louise Arbour, haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, s'est rendue en Éthiopie à la fin du mois d'avril 2006. Elle aurait rencontré des représentants officiels du gouvernement éthiopien, notamment le Premier ministre, Meles Zenawi, et visité des prisons. Elle se serait dite préoccupée par les charges retenues contre les personnes poursuivies et aurait qualifié d'« *inquiétante* » la situation des droits humains dans le pays.

Le gouvernement éthiopien a répondu à Amnesty International par le biais de son ambassade à Londres, condamnant le rapport et la campagne de l'organisation : « *Aucune raison ne saurait justifier la position prise par Amnesty vis-à-vis de ces individus, qui sont accusés de crimes très graves, ni le fait qu'elle remette en question l'indépendance et l'intégrité des institutions éthiopiennes.* »

Malgré cette réaction, Amnesty International va appeler la communauté internationale à intensifier ses efforts pour obtenir la libération des personnes mises en cause et va continuer à mobiliser ses membres pour qu'ils agissent en faveur des détenus.

Amnesty International a reçu des messages de remerciement de la part de proches des accusés pour son rapport et pour les Actions urgentes, et des appels pourront continuer à être envoyés tout au long du procès.

*Pour de plus amples informations sur les personnes mises en cause et la procédure dont elles font l'objet, veuillez consulter le rapport d'Amnesty International intitulé Ethiopia: Prisoners of conscience on trial for treason : opposition party leaders, human rights defenders and journalists, index AI : AFR 25/013/2005.*

*La version originale en langue anglaise a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*